

blée ne jugea pas convenable de changer sa détermination.

D'un autre côté, les administrateurs du département du Rhône firent une demande qui avait peut-être plus de chances de réussite : ils sollicitèrent le rétablissement de l'ancien département de Rhône-et-Loire. Aussitôt les administrateurs de la Loire écrivirent pour demander le maintien du décret du 29 brumaire an II, et les choses restèrent dans leur état, c'est-à-dire que Montbrison conserva le titre de chef-lieu de département et de district. Chose singulière ! l'ancienne capitale du Forez, qui avait perdu son rang sous l'Assemblée nationale et son district sous la dictature du Montbrisonnais Javogues, reprit l'un et l'autre sous la Convention, le gouvernement qui lui était le plus antipathique : c'est ainsi que la fortune se plaît quelquefois à tromper toutes nos prévisions.

Quant à la ville de Roanne, dont l'esprit tout révolutionnaire semblait devoir lui mériter les faveurs du gouvernement républicain, elle fut toujours un peu négligée. Ainsi elle en était encore, au 28 floréal an III (18 mai 1795), à demander qu'on réunît dans ses murs la prochaine assemblée électorale, afin de jouir d'un avantage qu'avaient eu successivement tous les autres chefs-lieux de district du département. Mais malgré cette espèce d'oubli ses sentiments ne changèrent pas. Le 9 vendémiaire an II (1<sup>er</sup> octobre 1795), le conseil général de cette commune demandait la suppression de toutes les capitales de départements, et la distribution des établissements fondés par la Constitution aux différentes villes, suivant les convenances locales. Il est inutile d'insister